



## Table des matières

<b>5</b>	<b>Déchets</b>	<b>3</b>
5.1	Préambule	3
5.2	Description des systèmes de collecte	3
5.2.1	Ordures ménagères	3
5.2.2	Papiers-cartons et PMC	3
5.2.3	Encombrants	4
5.2.4	Parc à conteneurs	4
5.2.5	Déchets verts	5
5.2.6	Bulles à verre	5
5.3	Quantité de déchets	6
5.4	Centres de traitement et de tri	9
5.5	Synthèse	10
5.6	Tableau Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces.	11
5.7	Références et sources des données	12



## 5 Déchets

### 5.1 Préambule

Les **objectifs** de ce chapitre sont la description :

- des systèmes de collecte utilisés dans la commune d'Yvoir,
- de l'évolution des quantités de déchets produites.

### 5.2 Description des systèmes de collecte

La commune d'Yvoir a choisi comme système de récolte des ordures ménagères le conteneur à puce électronique. Ce système de récolte est obligatoire pour chaque ménage. La puce électronique d'identifier le ménage détenteur et de comptabiliser lors de la vidange le poids exact de déchets produits.

La gestion et la collecte des déchets ménagers est assurée par le Département Environnement du Bureau Economique de la Province de Namur (BEP-Environnement).

Un calendrier des collectes pour l'année à venir est distribué dans chaque habitation d'Yvoir en fin d'année. Ce calendrier reprend les jours de collectes pour chaque section de la commune

#### 5.2.1 Ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent être placées dans un conteneur à puce électronique.

Les conteneurs à puce sont collectés en porte-à-porte une fois par semaine :

- le mercredi pour Durnal, Evrehailles, Purnode, Godinne, Mont, Houx et Yvoir.
- le jeudi pour Dorinne et Spontin.

Les conteneurs doivent être déposés sur le trottoir la veille après 19h ou avant 7h du matin au plus tard le jour de la collecte. Si le jour de collecte prévu est un jour férié, la collecte est supprimée.

#### 5.2.2 Papiers-cartons et PMC

Les papiers-cartons et PMC font l'objet de collectes sélectives.

Les sacs bleus PMC sont collectés en porte-à-porte toutes les 2 semaines. Le jour de ramassage varie selon les endroits (lundi, mardi ou mercredi).

L'administration n'assurera plus la distribution des sacs à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

Les habitants de la commune pourront se procurer les sacs PMC dans un des magasins suivants :

- Durnal : Quincaillerie Albert L.
- Evrehaille : Shopping La Chaussée
- Godinne : SPAR – MICA MIK
- Spontin : La Panier de Victor
- Yvoir :
  - GB Partner et Le Panier de Victor
  - Le panier de Victor
  - Librairie au fil des pages
  - Librairie Gillet

La collecte des papiers et cartons est organisée toutes les 4 semaines environ, le mardi.

### 5.2.3 Encombrants

Les encombrants issus des activités normales des ménages (meubles, matelas, tapis, moquette, plaques d'isolation, déchets métalliques,...) doivent être déposés dans les parcs à conteneurs.

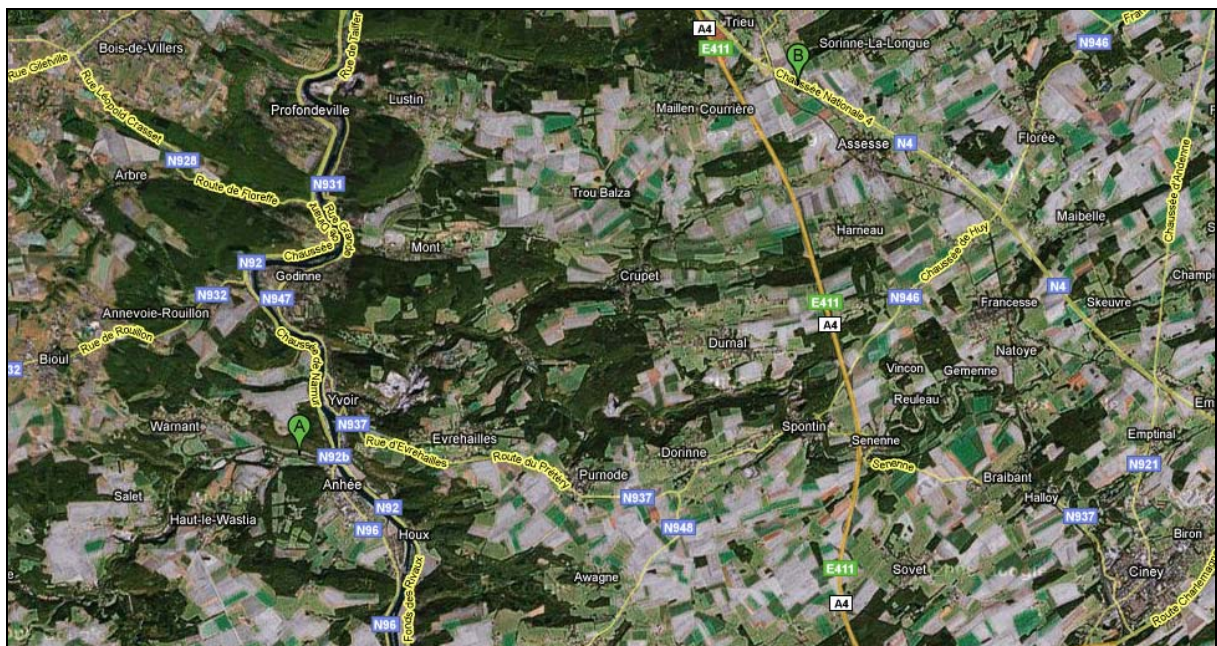
Les habitants peuvent également se débarrasser de certains encombrants (lits, frigos, cuisinières,...) en les donnant à la Croix-Rouge à Yvoir. En effet, le centre d'accueil pour demandeur d'asile de la Croix Rouge à Yvoir est toujours à la recherche de mobilier pour aider à l'installation des demandeurs d'asile déclaré recevable.

### 5.2.4 Parc à conteneurs

La commune d'Yvoir ne compte pas de parc à conteneurs sur son territoire. Les habitants de la commune doivent donc se rendre dans les infrastructures des communes avoisinantes.

Les parcs à conteneurs les plus proches sont situés à Anhee (A) (rue de la Molinee) et Assesse (B) (chaussée de Marche).

Ils sont ouvert non-stop du mardi au samedi, hiver (9h à 17h) comme été (10h à 18h).



### Carte 1 : Localisation des parcs à conteneurs proche de la commune d'Yvoir.

L'accès aux parcs à conteneurs est réservé aux particuliers. Il est autorisé aux autres uniquement pour l'apport de certaines matières recyclables.

Les matières acceptées dans ces parcs sont : déchets inertes, encombrants ménagers, déchets verts, déchets de bois, papiers et cartons, verre, PMC, textiles, métaux ferreux et non-ferreux, déchets spéciaux des ménages, piles, huiles, déchets d'équipements électriques et électroniques, bouchons de liège, frigolite, etc.

## 5.2.5 Déchets verts

Le règlement communal prévoit des primes au compostage des déchets de cuisine et de jardinage (dans la limite du crédit budgétaire disponible) pour favoriser l'acquisition de matériel permettant le compostage. Les habitants d'Yvoir peuvent recevoir une prime unique d'un montant fixé à 50 % du prix d'achat de la compostière limitée à 25 € maximum. Pour bénéficier de cette prime, ils doivent adresser une demande écrite au Collège des Bourgmestre et Echevins.

Le règlement communal mentionne également la mise à disposition du service communal de broyage à domicile aux habitants (privés) de la commune. Les quantités de branches à broyer sont limitées à 5 m<sup>3</sup>. Les broyats sont conservés par les demandeurs. Le service est facturé 25 €, au profit de la Commune et quel que soit le volume de branches.

## 5.2.6 Bulles à verre

La commune compte 12 sites de bulles à verre réparties sur l'ensemble du territoire.

Le tableau suivant reprend la localisation précise de chaque point de collecte du verre :

ENTITE	LOCALISATION
Bauche	sur la place
Dorinne	nouveau cimetière
Durnal	rue du Pays de Liège, à droite de la placette
Evrehailles	chemin d'accès à l'école, à l'arrière du Shopping La Chaussée
Godinne	rue Grande, devant de la Gare
Houx	square des Crayats
Mont	rue du Mayeur, près du cimetière
Purnode	Grand Place
Spontin	chaussée de Dinant, parking du « Panier de Victor »
Yvoir	rue Rochers de Fidevoye, près du cimetière avenue Doyen Woine, terrain de football rue du Redeau en face du n°4a

Tableau 1 : Liste des sites de bulles à verre.

Deux types de bulles à verre sont à la disposition des habitants pour la collecte du verre : des bulles blanches pour le verre incolore et des bulles vertes pour le verre coloré.

Au total, 31 bulles à verre sont disposées sur la commune réparties en 12 sites, soit une moyenne de 714 habitants par site de bulle à verre (8.563 habitants en 2007).

L'usage des bulles à verre est interdit de 22h à 7h du matin pour permettre la tranquillité des habitants voisins des bulles.

### 5.3 Quantité de déchets

Les statistiques de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets renseignent les quantités de déchets produits annuellement.

Le tableau ci-dessous reprend les données pour l'année 2007 concernant le type de déchets ménagers, les collecteurs et les quantités produites pour à chaque catégorie de déchets produits par la commune d'Yvoir.

TYPE DE COLLECTE	CATEGORIE DE DECHET	COLLECTEUR	TONNES
<b>Collecte non sélective</b>	Encombrants mélangés	Administration communale d'Yvoir	13,940
	Ordures ménagères brutes (OMB)	BEP	937,480
<b>Collecte sélective</b>	Papiers et cartons mélangés	BEP	457,040
	PMC en mélange	BEP	122,230
<b>Bulles</b>	Verre blanc + coloré	BEP	285,514
<b>TOTAL</b>			<b>1.816,204</b>

**Tableau 2 : Collecte de déchets en 2007 dans la commune.**

Plus de 1.800 tonnes de déchets en tous genres ont été produits par la population d'Yvoir en 2007. La moitié des déchets produits sont des ordures ménagères brutes.

Le tableau et le graphique suivants présentent la répartition annuelle des quantités de déchets produits par la commune d'Yvoir au cours des 10 dernières années.

TYPE COLLECTE	DECHETS	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Collecte Non Sélective	<b>Ordures ménagères</b>	2.511	2.045	1.944	654	671	790	812	875	896	952	937
	<b>Encombrants</b>	10	7	78	73	142	57	3	199	68	25	14
Collecte Sélective	<b>Papiers cartons</b>	71	299	297	335	341	378	376	423	436	452	457
	<b>PMC</b>	0	88	114	123	120	135	134	102	87	119	122
Bulles	<b>Verre</b>	3	182	208	234	252	262	269	257	272	279	286
	<b>TOTAL</b>	2.595	2.621	2.640	1.419	1.526	1.622	1.594	1.857	1.759	1.827	1.816

**Tableau 3 : Répartition annuelle des quantités de déchets par type de collecte.**

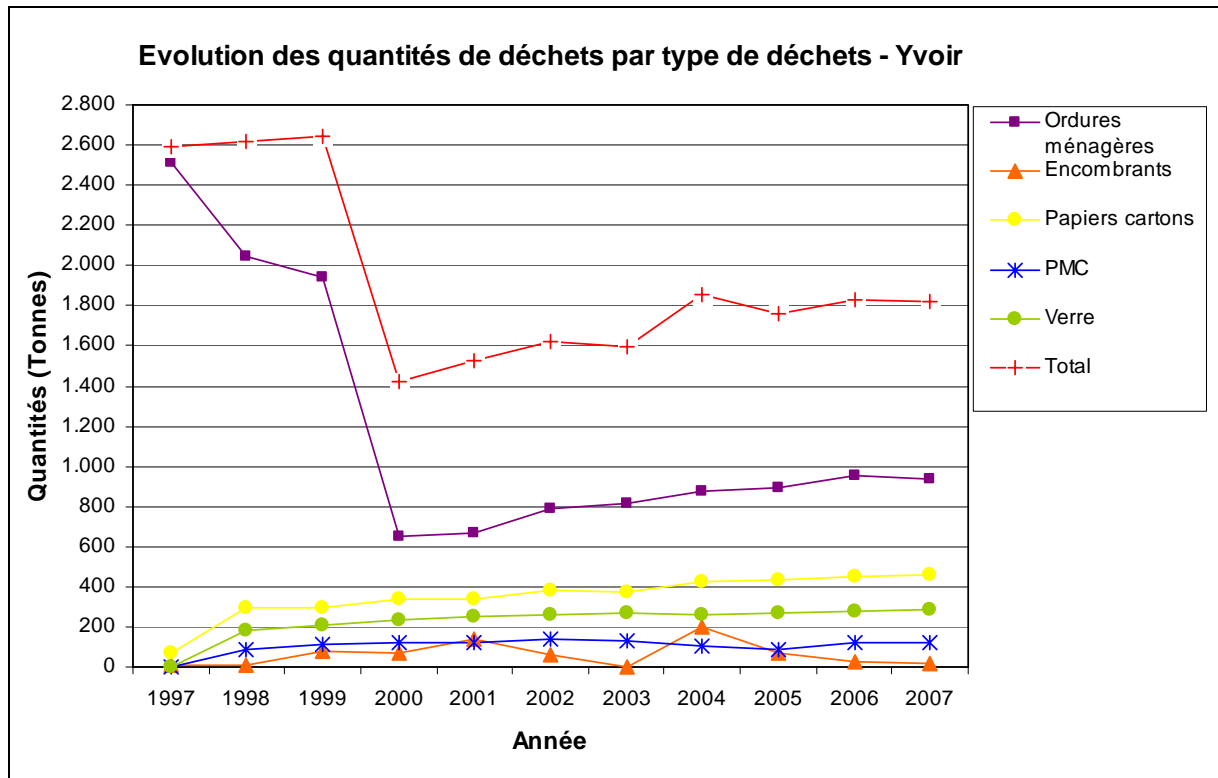


Figure 1 : Evolution des quantités de déchets produits par type de déchets.

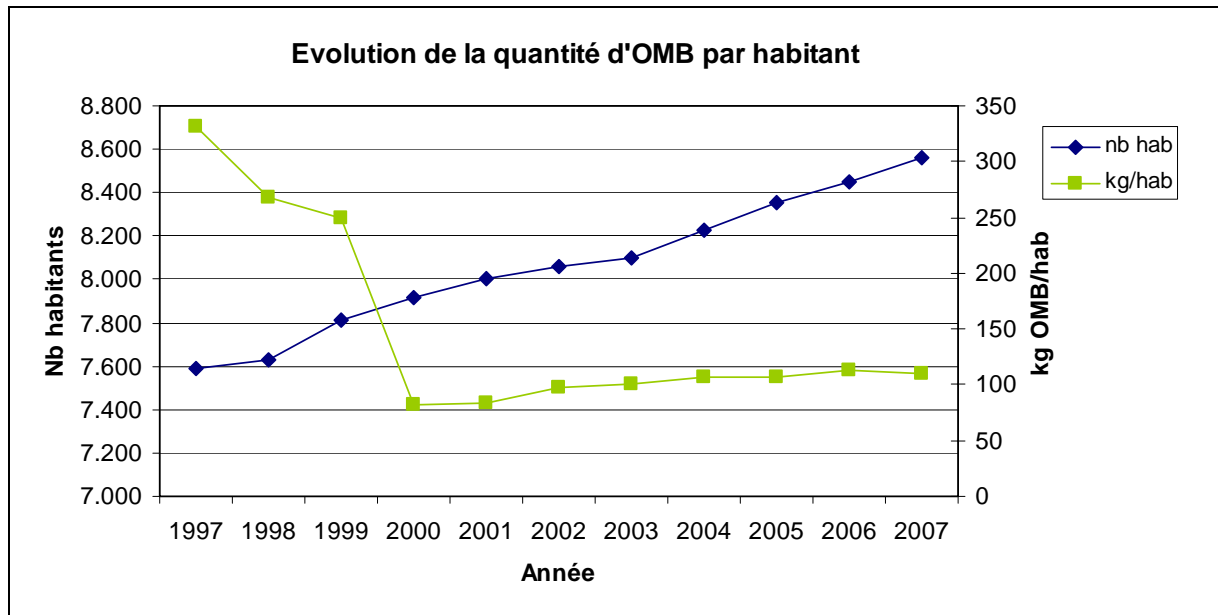
L'évolution montre bien une nette diminution de la quantité totale de déchets collectée annuellement dans la commune. Cette diminution est liée à celle des ordures ménagères brutes début 2000.

Les quantités collectées de papiers et cartons et de verre augmentent légèrement au fil des années. Les volumes PMC sont quant à eux assez stables.

Le tableau et le graphique suivants montrent l'évolution de la quantité moyenne d'ordures ménagères brutes produite par un habitant d'Yvoir :

ANNEE	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
nb hab	7.590	7.626	7.809	7.914	8.001	8.061	8.098	8.223	8.354	8.450	8.563
kg/hab	331	268	249	83	84	98	100	106	107	113	109

Tableau 4 : Evolution de la quantité d'ordures ménagères produite par un habitant de la commune



**Figure 2 : Evolution de la quantité d'ordures ménagères brutes par habitant**

Les quantités moyennes de déchets produites par habitant augmentent au fil des années pour atteindre 100 kg en 2003 et 113 kg en 2006. L'année 2007 marque une diminution des quantités produites (4 kg de moins). Néanmoins il faut attendre les chiffres de 2008 pour pouvoir déterminer si la tendance est à la baisse.

Le nombre d'habitants augmentent régulièrement à Yvoir, les quantités de déchets ont brusquement diminué passant de 249 kg/hab à 83 kg/hab en l'espace d'une année. Ce phénomène est sans doute dû à l'introduction dans la commune du conteneur à puce électronique comme système de récolte des déchets.



## 5.4 Centres de traitement et de tri

Les déchets ainsi récoltés sont envoyés vers différents centres de traitement et de tri selon le type de déchet (2007) :

TYPE DE DECHETS	CENTRE	TRAITEMENT
ordures ménagères	centre de tri-transfert BEP de Ciney-Biron	mise en CET de classe 2
papiers-cartons	centre de transfert BEP de Ciney-Biron	tri
PMC	centre Veolia Es Garwig	tri
verre blanc et coloré	centre la MINERALE à Lodelinsart	broyage
encombrants	centre de transfert BEP de Ciney-Biron	mise en CET de classe 2

**Tableau 5 : Centres de traitement des déchets**

En 2007, les ordures ménagères étaient encore mises en centre d'enfouissement technique. Cependant depuis le 21 janvier 2008, les déchets ménagers résiduels collectés en Province de Namur ne sont plus déversés dans des Centres d'Enfouissement Technique (CET) mais sont orientés vers des installations d'incinérations ou de tri-compostage situées hors Province<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le BEP Environnement avait sollicité, en septembre 2007, une dérogation afin de poursuivre la mise en CET de ses déchets ménagers résiduels, dans l'attente de la mise en place, courant 2009, des nouvelles filières de traitement approuvées par le Gouvernement wallon, en mars 2006. Cette dérogation a été refusée le 28 décembre 2007, entraînant la réorganisation urgente du traitement de quelque 75.000 tonnes/an de déchets namurois.

## 5.5 Synthèse

La commune d'Yvoir a choisi comme système de récolte des ordures ménagères le conteneur à puce électronique (depuis 2000). En ce qui concerne, les papiers-cartons et PMC, ils font l'objet de collectes sélectives. Les verres sont recueillis dans 12 sites de bulles à verre réparties sur l'ensemble du territoire.

Les encombrants, eux, doivent être déposés dans les parcs à conteneurs. Toutefois, certains encombrants (lits, frigos, cuisinières,...) peuvent être donnés à la Croix-Rouge d'Yvoir, qui est toujours à la recherche de mobilier pour aider à l'installation des demandeurs d'asile. La commune d'Yvoir ne compte pas de parc à conteneurs sur son territoire. Les habitants de la commune doivent donc se rendre dans les infrastructures des communes avoisinantes (Anhée ou Assesse étant les plus proches).

Le règlement communal prévoit des primes au compostage des déchets de cuisine et de jardinage (dans la limite du crédit budgétaire disponible) pour favoriser l'acquisition de matériel permettant le compostage.

En 2007, plus de 1.800 tonnes de déchets en tous genres ont été produits par la population d'Yvoir, la moitié des déchets produits étant des ordures ménagères brutes.

L'évolution montre une nette diminution de la quantité totale de déchets collectée annuellement dans la commune, passant de 249 kg/hab à 83 kg/hab en l'espace d'une année. Ce phénomène est sans doute dû à l'introduction dans la commune du conteneur à puce électronique comme système de récolte des déchets.

Les quantités collectées de papiers, cartons et de verre augmentent légèrement au fil des années. Les volumes PMC sont quant à eux assez stables.

## 5.6 Tableau Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces.

	<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>	<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<b>Déchets</b>	Le conteneur à puce électronique est le système de récolte des ordures ménagères utilisé dans la commune.	Après une chute extraordinaire en 2000, la production de déchets par ménage ré-augmente.	Création d'un parc à conteneurs dans la commune.	Risque d'augmentation des dépôts clandestins.
	Les habitants peuvent également se débarrasser de certains encombrants (lits, frigos, cuisinières,...) en les donnant à la Croix-Rouge à Yvoir.		Poursuivre de telles initiatives afin de prolonger la vie de certains objets.	

## 5.7 Références et sources des données

- Site internet officiel de la commune d'Yvoir : <http://www.yvoir.be/>
- Statistique de la Direction de prévention des déchets  
<http://environnement.wallonie.be/data/dechets/menagers/>
- Site internet du Bureau Economique de la Province de Namur : <http://www.bep.be/>